



**HAL**  
open science

## Normalisation et régularisation des bidonvilles : comment expliquer la mise de côté des interventions in situ en Europe ? Une comparaison Paris-Madrid

Thomas Aguilera

### ► To cite this version:

Thomas Aguilera. Normalisation et régularisation des bidonvilles : comment expliquer la mise de côté des interventions in situ en Europe ? Une comparaison Paris-Madrid. Agnès Deboulet. Repenser les quartiers précaires, Agence française de développement, pp.175 - 190, 2016. hal-03459443

**HAL Id: hal-03459443**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03459443>**

Submitted on 1 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Normalisation et régularisation des bidonvilles : comment expliquer la mise de côté des interventions *in situ* en Europe ? Une comparaison Paris-Madrid

Thomas AGUILERA

## Introduction

Poser la question de la normalisation, de l'amélioration (*upgrading*) ou de la régularisation des bidonvilles<sup>[1]</sup> en Europe pourrait être considéré comme une provocation au moment où tous les gouvernements nationaux et locaux mettent bien souvent tout en œuvre pour raser les bidonvilles perçus comme la honte du monde civilisé du XXI<sup>e</sup> siècle et le témoin de l'échec des politiques du logement depuis les années 1950, et où de leur côté, les associations qui soutiennent les habitants des bidonvilles et assurent leur survie au quotidien militent depuis des années pour la mise en place de projets d'insertion en faveur du logement et de l'emploi.

Néanmoins, la question mérite d'être posée pour deux principales raisons, et ce d'autant plus dans le présent ouvrage consacré aux quartiers précaires dans le Nord et dans le Sud. Premièrement, l'option de la normalisation ou de la régularisation des bidonvilles *in situ* a refait son apparition au début des années 2010 dans les régions de Paris et de Madrid qui constituent les cas d'études du présent chapitre<sup>[2]</sup>. Dans les deux cas, c'est face à l'impossibilité apparente de reloger tous les habitants des bidonvilles que ces modes d'intervention doux *in situ* sont évoqués et débattus. Deuxièmement, pour le chercheur comparatiste, il est surprenant de constater un tel contraste entre le Nord et le Sud. En effet, dans les grandes métropoles mondiales de l'hémisphère Sud, les interventions *in situ* sont nombreuses et contribuent à régulariser des

---

[1] Plusieurs définitions de la normalisation peuvent être énoncées. Elle peut être physique ou juridique (Larson, 2002 : 146). Normaliser peut faire référence aux programmes de *upgrading*, c'est-à-dire d'amélioration des bidonvilles via la construction de routes en bitume, l'aide à la consolidation du bâti, mais aussi le raccordement à des réseaux d'eau et d'électricité et autres infrastructures sanitaires et de transport. La régularisation correspond à la légalisation par l'octroi ou la vente de titres de propriété ou par un changement d'affectation de sols s'avérant initialement inconstructibles.

[2] Les données empiriques mobilisées dans ce chapitre sont issues d'une recherche doctorale réalisée en France et en Espagne entre 2010 et 2014 (Aguilera, 2015). Ont également été retravaillées des idées présentées et débattues lors de l'atelier « Faut-il normaliser les bidonvilles ? » animé aux côtés de Grégoire Cousin au cours de la journée d'étude « Métropoles européennes : les bidonvilles contemporains et leur économie » du 15 avril 2016 (MSH – Maison des Sciences de l'Homme, Paris-Nord).

quartiers entiers, alors que les instances internationales prônent des formes de légalisation et des programmes d'amélioration.

Au-delà du fait que la taille des bidonvilles dans le Sud et dans le Nord ne soit pas comparable, qu'est-ce qui explique l'adoption ou non de l'option de la normalisation ou de la régularisation par les gouvernements des métropoles européennes ? Dans ce chapitre, nous tenterons d'expliquer la mise de côté de cette option en analysant les cas des métropoles parisiennes et madrilènes dans une perspective comparée, avec en contrepoint les expériences du Sud.

Nous exposerons ainsi dans une première partie les principaux travaux et débats sur les politiques de normalisation, de régularisation ou d'amélioration des bidonvilles du Sud, afin de présenter les principaux enjeux – opportunités et risques – qui sous-tendent ces types de politiques (sous-chapitre 1). Nous présenterons ensuite les cas d'étude parisiens et madrilènes, pour montrer pourquoi depuis les années 1960, la normalisation et la régularisation des bidonvilles n'ont pas été envisagées comme mode d'action à large échelle : les élus nationaux et locaux ont toujours rejeté l'idée d'une consolidation *in situ*, et ont préféré assurer une constante mise en mouvement de populations constituées en indésirables, soit par des relogements partiels, soit par des expulsions. Néanmoins, certaines expériences ont été mises en place par des associations et autres organisations non gouvernementales (ONG) qui œuvrent pour la survie des populations et l'amélioration temporaire de leurs conditions de vie dans des bidonvilles sans cesse détruits (sous-chapitre 2). Enfin, nous évoquerons les plus récents débats qui, à Paris comme à Madrid, semblent émerger dans un contexte, d'une part de réductions budgétaires qui limitent les capacités de relogement, et d'autre part de mouvements sociaux qui soutiennent l'idée d'interventions plus douces sur des bidonvilles qui correspondent avant tout à des lieux de vie (sous-chapitre 3).

## 1. Éclairages du Sud : mises en œuvre, effets et débats sur la normalisation et la régularisation des bidonvilles

Partout dans le monde, des bidonvilles sont régulièrement évacués de force (Leckie, 1994) et leurs habitants, alors vulnérabilisés, sont refoulés vers les marges des métropoles (Dupont *et al.*, 2013). Quand bien même ces politiques s'accompagnent de relogements, ceux-ci ne sont souvent que partiels et sélectifs, et ne font que disperser les bidonvilles et détruire des solidarités et ancrages locaux (Dupont, 2010 ; Bhan *et al.*, 2013). Le même constat est fait au niveau des villes européennes (Vitale, 2009).

Ce type d'intervention s'accompagne bien souvent de formes de tolérance qui ouvrent à la consolidation de quartiers informels (Clerc, 2005). La tolérance peut être le résultat d'une faillite de gouvernement (Maccaglia, 2009), mais aussi d'une stratégie de la part de certains gouvernements qui cherchent à spéculer sur du foncier (Smart, 2001). Enfin, tolérer des quartiers informels sert à coopter les mouvements sociaux et d'entretenir des réseaux clientélistes (Varley, 1998). Là aussi, on observe des stratégies similaires en Europe où la tolérance est généralement associée au harcèlement policier et à l'urgence sociale (Fassin *et al.*, 2014 ; Aguilera, 2015).

Enfin, les débats se cristallisent sur les politiques de régularisation qui constituent une grande partie des interventions sur les bidonvilles du Sud depuis de nombreuses années, sous le magistère intellectuel de l'économiste libéral Hernando de Soto, relayé par les instances internationales comme ONU-Habitat et la Banque mondiale. Selon de Soto, l'octroi ou la vente de titres de propriété aux habitants les inciterait à améliorer leur habitat et faciliterait la construction des infrastructures (de Soto, 2000). Une seconde option consiste, par des interventions douces, à améliorer les conditions de vie dans le bidonville, afin de normaliser progressivement la situation.

Mais ces cercles vertueux ne sont pas linéaires et même empiriquement limités, voire invalidés (Varley, 1987 ; Durand-Lasserve *et al.*, 2009). Certaines recherches montrent même que ces politiques ne servent pas nécessairement les habitants les plus pauvres (Gilbert, 2002 ; Gulyani *et al.*, 2012), puisqu'elles contribuent d'une certaine manière à leur « éviction silencieuse » (Burgess, 1982 ; Desai *et al.*, 2012). Enfin, ces politiques ne sont pas venues à bout des bidonvilles selon l'ONU qui reconnaît que, malgré la mise en place de ces politiques, le nombre d'habitants évalué en « habitat bidonville » n'a cessé de croître au cours des dix dernières années (ONU-Habitat, 2010).

Ce détour par les pays du Sud permet de contraster les cas rencontrés dans le Nord et d'éclairer les débats qui émergent actuellement, notamment en France et en Espagne.

## 2. Des interventions *in situ* mises de côté par les politiques des bidonvilles en Ile-de-France et à Madrid

Les cas européens contrastent avec les expériences du Sud. Les volumes relevés de bidonvilles sont tout d'abord moindres. Ensuite, les niveaux d'institutionnalisation des politiques qui les ciblent sont là aussi moindres dans les années 2000, à l'exception de Madrid, d'où la nécessité d'opérer une comparaison. Enfin, lorsque des politiques existent, elles ne privilégient pas des interventions douces *in situ*, mais alternent entre évictions systématiques et résorption par le relogement sélectif de familles en dehors des bidonvilles.

### 2.1. L'héritage du franquisme à Madrid : politiques de résorption, relogements et accompagnement social

Si les bidonvilles existent déjà à Madrid au début du xx<sup>e</sup> siècle (Vorms, 2013a), ceux-ci se consolident dans les périphéries Sud et Est de la capitale à la suite de la guerre civile espagnole à la fin des années 1930, sous l'effet combiné d'un exode rural important (Cabo Alonso, 1961) et de politiques de rénovation du centre-ville qui contribuent à évincer les ménages les plus pauvres vers les périphéries (Castells, 1977 ; Vaz, 2006 ; Vorms, 2013b). Le *chabolismo* (*chabola* signifie baraquement) devient un phénomène de masse. Ainsi, 16 % de la population madrilène, soit 250 000 personnes, résident en bidonville en 1950 (Castells, 1977 : 51).

De véritables politiques des bidonvilles sont mises en place comme politiques du logement par l'État franquiste, afin de coopter les oppositions internes au régime ainsi que les mouvements

sociaux naissant dans les squats et les bidonvilles de la capitale, mais aussi pour libérer du foncier à destination de promoteurs immobiliers privés sous perfusion de l'État (Castells, 1979). Certains squats sont légalisés, mais c'est surtout par le lancement de grands programmes nationaux de relogement que s'opère une grande partie de la résorption des bidonvilles entre 1960 et 1980 (Vorms, 2013b : 53).

Mais alors que la Communauté autonome de Madrid (échelon régional), créée en 1983, doit faire face au retrait de l'État concernant les politiques du logement, 3 000 familles résident encore en bidonville (Nogués Saez, 2010 : 104). Ces familles non relogées, car ne répondant pas aux critères socio-économiques exigés pour l'acquisition des logements proposés, sont catégorisées comme étant à la fois gitanes et marginales : on assiste donc à l'ethnisation d'un enjeu de mal-logement (qui n'est pas sans rappeler la situation française) qui fait naître l'idée que, face à des publics spécifiques tels que les gitans dont le mode de vie ne serait pas adapté à une vie en appartement, des politiques spécifiques doivent alors être mises en œuvre.

Pour ce faire, une nouvelle institution en charge de la résorption est créée en 1986, à savoir le Consortium pour la population marginale (CPM), sous la tutelle conjointe de la Mairie de Madrid, de la Communauté autonome de Madrid et de la Préfecture. La procédure du relogement s'articule autour de trois dispositifs principaux. Plus de 1 000 familles (les plus aisées) sont relogées dans des appartements publics entre 1988 et 1991 (CPM, 1986). Ensuite, un peu plus de 250 familles sont relogées dans des quartiers excentrés construits dans la hâte sur les lieux des bidonvilles (« *Barrios de Tipología Especial* » (BTE) – « quartier de typologie spéciale ») (Franco, 2004 ; López de Lucio, 1999). Enfin, les familles les plus pauvres sont relogées dans des « campements provisoires » destinés à faire office de « sas » vers du logement plus pérenne. Mais les BTE comme les campements se dégradent et concentrent rapidement des trafiquants de drogue, alors que certaines familles revendent leur logement pour repartir en bidonville (Sevilla Buitrago, 2003).

Face à ce qui relève d'un échec de politique publique, et à la suite d'une alternance politique à droite (Alberto Gallardón du Parti populaire critique la politique des bidonvilles de son prédécesseur Joaquin Leguina du PSOE – Parti socialiste ouvrier espagnol), la Communauté autonome de Madrid propose dès 1996 de détruire à moyen terme les BTE et les campements, et de créer en 1998 une nouvelle agence en charge spécifiquement de la résorption : l'Institut de relogement et d'insertion sociale (IRIS).

Selon les chiffres officiels, l'IRIS fait face à plus de 1 400 familles résidant en bidonville en 1998. Il est acté de reloger les familles dans le parc diffus, afin de limiter les risques de ségrégation et d'éloignement de populations déjà très vulnérables. Le travail social et éducatif devient également primordial pour accompagner le relogement (Tejedor, 2002). L'IRIS disposera d'un budget annuel moyen de 26 millions d'euros sur la période 1999-2012 (Aguilera, 2015 : 133). En 2012, l'IRIS est propriétaire de 2 388 appartements ; ses travailleurs sociaux suivent plus de 9 000 familles et auront contribué à reloger 2 030 familles en treize ans. En juillet 2015, l'IRIS perdra finalement son autonomie en tant qu'agence lorsque la nouvelle présidente de la Communauté autonome de Madrid, Cristina Cifuentes (ancienne préfète de Madrid) fusionne l'IRIS avec l'agence régionale de logement social, l'IVIMA.

Par ailleurs, les politiques de résorption menées depuis les années 1970 ont alimenté la croissance du plus grand bidonville d'Europe (la *Cañada Real Galiana*, 11 000 personnes) où se sont réfugiées les familles non relogées par le CPM et l'IRIS (Aguilera, 2015) : il accueille, depuis la fin des années 1990, des espagnols *payos* (non gitans), des *gitanos*, mais aussi des migrants marocains, latino-américains et des populations précaires. Le bidonville correspond à une route large de 70 mètres, s'étendant sur 16 kilomètres. Il se divise en six secteurs du nord au sud, du plus aisé au plus précaire. L'une de ses portions centrales est aussi le lieu d'un important trafic de drogue.

Face à une très grande complexité juridique qui limite l'intervention des pouvoirs publics sur cette portion de territoire à cheval sur trois communes (Madrid, Rivas, Coslada), les municipalités et la Communauté autonome de Madrid se sont renvoyé la responsabilité de la résorption. De plus, le bidonville a été stratégiquement toléré, car assurant une fonction à la fois de soupape aux politiques de résorption menées par ailleurs dans le centre de Madrid et de réserve d'informalité pour les familles non relogées. Face à la pression des mouvements sociaux et dans l'objectif de récupérer du foncier pour mener de grands projets urbains, la Communauté autonome de Madrid a finalement voté une loi régionale spécifique pour *Cañada Real Galiana* en 2011, lançant des procédures de concertation visant l'élaboration d'un plan global de résorption.

## 2.2. Politiques, oublis et bricolages en Ile-de-France

Les premiers bidonvilles franciliens voient le jour dans les années 1930, lorsque l'État, sous pression du patronat, fait appel à une main-d'œuvre importante en provenance d'Espagne, du Portugal et d'Italie (Viet, 1998). Dans les années 1950, de nouveaux bidonvilles naissent, accueillant la main-d'œuvre algérienne. Mais à ce moment-là, les bidonvilles ne sont pas considérés comme des enjeux de logement, mais de sécurité et de migration. D'un côté, l'action de l'État se matérialise en violence policière à la recherche de militants indépendantistes du FLN – Front de libération nationale (Algérie) (Gastaut, 2004 : 7) et contre la consolidation des baraquements (Lallaoui, 1993 : 53).

De l'autre côté, un « sous marché de l'assistance » (Tricart, 1977 : 606) se développe. Les municipalités et les organismes HLM relogent certaines familles dans de l'habitat ancien dégradé ou bâtissent du logement neuf à normes réduites. 100 000 habitations provisoires sont également montées dans des casernes désaffectées, et l'État apporte des crédits aux premières cités d'urgence. L'idée de relogement transitoire émerge dans le mouvement social notamment lié à des groupes de squatteurs. Mais c'est à la suite de l'appel de l'Abbé Pierre le 1<sup>er</sup> février 1954 qu'Emmaüs s'attèle à la construction d'abris d'urgence. Des tentes et des « igloos » sont montés notamment par des groupes d'autoconstruction comme les « Castors ».

Sur la base de ces expérimentations associatives, l'État lance une production plus massive des cités d'urgence, dites promotionnelles puis de transit : 12 000 logements sont ainsi construits dans 220 villes en France pour un coût total de 10 milliards d'euros (Lallaoui, 1993 : 26). La Sonacotral<sup>[3]</sup>, créée en 1956, est chargée de superviser les opérations de relogement (Bernardot, 2007).

[3] Société nationale de construction pour les travailleurs algériens.

En 1966, une enquête nationale du ministère de l'Intérieur chiffre à 75 000 le nombre de personnes en bidonvilles, dont 47 000 répertoriées en Ile-de-France dans une trentaine de bidonvilles (ministère de l'Équipement et du Logement, 1966). C'est à la croisée de trois facteurs que le Parlement envisage de mettre en place un plan national de résorption, répondant à la pression : *i)* des médias (ce sont les journalistes qui réalisent les premières cartographies et les premières enquêtes au cœur des bidonvilles à partir de 1965), *ii)* de certains élus locaux (à la suite d'accidents mortels, des maires appellent l'État à intervenir) et de députés (le sujet est plusieurs fois mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale entre 1964 et 1972), et *iii)* des mouvements sociaux.

Mais ces plans relèvent initialement plus du « bricolage »<sup>[4]</sup> que de la planification. De plus, s'ils permettent le relogement des Espagnols, Portugais et Français en immeubles (Tricart, 1977 : 617), les Algériens sont relogés en cités de transit (Blanc-Chaléart, 2006 : 7) qui perdureront jusqu'à la fin des années 1990 (Cohen et David, 2012). Le dernier bidonville est officiellement rasé en 1976 à Nice.

Les bidonvilles réapparaissent à la fin des années 1990 sous l'effet de migrations en provenance de l'Europe de l'Est à la suite de l'éclatement du bloc communiste (Reyniers, 1993). Alors que les statuts de réfugiés politiques sont peu à peu niés à ces migrants, ces derniers s'installent dans des interstices urbains de la banlieue rouge parisienne (Jaulin, 2000). Mais, de la même façon que dans les années 1950, ce n'est pas la question du logement qui prime mais bien celle de l'immigration, de la sécurité et de l'ordre public. L'État se tient à distance de l'enjeu du mal-logement préférant évoquer les problèmes issus des dites « communautés des gens du voyage » qui pourtant ne résident pas en bidonville.

Pendant près de vingt ans, les migrants résidant en bidonvilles, alors catégorisés comme *Roms* dans les débats publics, seront régulièrement expulsés entre une à deux fois par an<sup>[5]</sup>. Les familles évoluent dans des espaces restreints, mais face au caractère répétitif des évacuations, n'ont pas le temps de consolider leurs maisons, et les enfants ne peuvent suivre une scolarité stable (Thiéry, 2014 : 28). Les conditions de vie dans les bidonvilles sont très précaires, et les enjeux de santé y sont considérables (Médecins du monde, 2010). On assiste ainsi à une orchestration politique du « pourrissement » (Fassin, 2014), lequel passe par le harcèlement policier, par le non-enlèvement des ordures ménagères ou par l'interdiction d'accès à l'eau potable et à l'électricité décidée par les mairies, et ce dans le but unique de pousser les habitants à prendre eux-mêmes l'initiative de fuir (Romeurope, 2012 ; Amnesty International, 2014) : une politique de l'auto-expulsion se met en place (Fassin, 2014).

Tout en refoulant systématiquement les familles sur les communes voisines, les municipalités, de droite comme de gauche, ont appelé l'État à intervenir pour expulser ou reloger les familles, mais le plus souvent hors de leur territoire (Costil, 2011). De leur côté, les gouvernements

---

[4] Par « bricolage » il faut comprendre une conception incrémentale, expérimentale et souvent chaotique de politiques publiques, par opposition à la vision peu crédible d'un hypothétique décideur rationnel et planificateur.

[5] Plusieurs enquêtes ont tenté d'estimer le nombre d'évacuations de bidonvilles réalisées, notamment depuis 2010 (Goossens, LDH – Ligue des droits de l'homme, 2010-2015).

nationaux, de droite comme de gauche, ont incité les instances européennes à réguler les flux migratoires. Dans un contexte de rejet systématique du blâme entre les divers concurrents de la gouvernance territoriale et d'inaction publique, les associations humanitaires et les collectifs locaux ont dû mobiliser d'importantes ressources humaines pour assurer la survie des habitants.

Certaines collectivités locales ont parfois monté des projets alternatifs en recyclant des dispositifs d'actions préexistants. Dès la fin des années 1990, certaines municipalités ont relogé des familles à la suite d'évacuations. Mais c'est surtout à partir de 2005, profitant de subventions, grâce au dispositif des MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale), qu'une dizaine de villes franciliennes ont expérimenté des « villages d'insertion » dans le sillage de la ville d'Aubervilliers (Legros, 2011).

La mise en place de ces projets suit systématiquement le même mécanisme : une ville fait face à d'importants bidonvilles, un accident (incendie mortel) ouvre l'agenda médiatique, les équipes municipales mobilisent des associations et des partenaires institutionnels. Ces villages consistent à fixer temporairement sur des espaces spécifiques une partie des familles vivant en bidonville (Bernardot, 2007). Mais tous ces projets sont sélectifs : les familles sont choisies sur la base de critères « d'insérabilité » à la fois sociaux, économiques et de santé. Ils sont contraignants : des règlements intérieurs stricts régissent la vie quotidienne. Ils sont refoulants, justifiant l'éviction de la plupart de ceux à qui l'entrée dans le projet est refusée. En Ile-de-France, près de 1 500 personnes avaient été touchées par ces projets d'insertion entre 2000 et 2011, mais plus de 4 000 autres n'en avaient jamais bénéficié (Aguilera, 2015 : 215). Les autres familles n'ont cessé d'être dispersées entre les communes par des arrêtés municipaux et préfectoraux.

Depuis 2012, l'État a néanmoins cherché à reprendre le *leadership* d'une gouvernance des bidonvilles fragmentée *via* deux canaux. Le 26 août 2012, le gouvernement a émis une circulaire incitant les préfets à coordonner des missions d'accompagnement social en parallèle des évacuations qui devaient se multiplier. Cette circulaire, dont la supervision a été confiée à la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), est pourtant restée lettre morte, n'ayant servi qu'à faciliter les expulsions policières en fournissant les outils d'enquêtes sociales. Le second canal d'action étatique passe par la création en 2015 d'une plate-forme régionale de coordination sous l'égide du préfet de région (« Plate-forme d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi » – AIOS). Là encore, cette plate-forme a déçu les associations qui ne sont ni entendues ni convaincues par des responsables politiques, lesquels refusent toujours de parler de « bidonvilles » et parlent plutôt de « campements illégitimes ».

### 3. L'intervention *in situ* : une option délaissée

L'analyse comparée dans le temps des cas parisien et madrilène permet de mettre en évidence deux invariants. Les politiques madrilène et francilienne ont toujours privilégié des politiques de résorption qui consistent à raser les bidonvilles et à en sortir les familles, soit en les relogant ailleurs, soit en les expulsant vers de nouveaux bidonvilles. Ensuite, de rares expériences de normalisation ont été entreprises, mais sont bien souvent le fait du tiers secteur, alors que les élus locaux refusent de stabiliser des situations de bidonvilles dans leurs communes.



### 3.1. Des expériences rares de normalisation in situ : le tiers secteur pour améliorer les conditions de vie

De rares opérations d'intervention *in situ* ont été menées, mais elles sont bien souvent le fait des associations et des ONG plus que des pouvoirs publics. Plus précisément, ce sont les ONG qui interviennent systématiquement en premier dans les bidonvilles, initiant des expérimentations sur la base desquelles des politiques publiques à plus large échelle ont pu s'institutionnaliser, comme ce fut le cas dans les années 1960 dans les deux métropoles : les mouvements de squats et d'autoconstruction ont constitué le terreau de bricolages qui, en se systématisant, ont pu donner lieu à des politiques régionales.

Les années 2000 connaissent également ce type d'expériences locales qui occupent le vide laissé par l'inaction publique. Le plus grand bidonville de Madrid, la *Cañada Real Galiana*, accueille un très grand nombre de collectifs d'architectes, de militants ou d'étudiants qui ont réalisé depuis une dizaine d'années des diagnostics sociaux et urbanistiques dans le but d'alimenter le savoir indigène des habitants. D'une part, il s'agit de produire des contre-diagnostics en mobilisant le savoir comme une arme de résistance aux projets urbains institutionnels (Appadurai, 2012; Deboulet *et al.*, 2013). D'autre part, ces diagnostics donnent bien souvent lieu à des réalisations participatives en autoconstruction, associant des architectes et des habitants. Des bénévoles de l'association Architectes sans frontières (ASF) épaulent ainsi les habitants du secteur 5 dans la construction d'une maison commune sur un terrain délaissé (Carriot, 2014). De même, le Collectif *Todo Por la Praxis*, constitué de jeunes architectes, a établi des contre-propositions d'aménagement de la *Cañada Real Galiana* dès 2011.

En Ile-de-France, des ONG plus importantes comme Médecins du monde (MDM), très active *via* sa Mission *Roms*, ou le Secours catholique sont présentes au quotidien pour assurer le minimum vital et éviter la propagation d'épidémie. De plus, chaque installation d'un bidonville suscite la création de collectifs locaux de soutien, indépendant ou pas des collectifs locaux *Romeurope* qui jalonnent le territoire francilien grâce à diverses antennes coordonnées par la commission droits de l'homme *Romeurope*. Ces collectifs apportent des biens de consommation, parfois des soins, mais peuvent aussi intervenir physiquement en faveur de l'amélioration des conditions de vie en aidant à construire des toilettes sèches, à pourvoir au ramassage des ordures ou à entretenir des baraquements. Récemment, l'association Convivance est parvenue à négocier un bail à titre gracieux sur un terrain de propriété privée, afin d'y monter un projet d'autoconstruction avec des habitants d'un bidonville à Ivry-sur-Seine, au sud de Paris.

En marge des villages d'insertion mis en place par les communes, des collectifs d'architectes et d'urbanistes ont fait des bidonvilles des terrains d'autoconstruction. Ce fut le cas à Saint-Denis au nord de Paris après l'expulsion des habitants du camp du Hanul en 2010, mais aussi à Orly (sud de Paris) en 2011 où le village d'insertion était censé associer les futurs habitants à la construction de leur chalet. Une association, le Pôle d'exploration des ressources urbaines (PEROU)<sup>[6]</sup>, s'est faite remarquer par sa volonté de « dé-culturaliser » la question *Rom* en opérant

---

[6] Pour une présentation plus précise, se référer au site Internet du collectif : <http://www.perou-paris.org/>

des interventions architecturales dans des bidonvilles pour les ouvrir au monde, mais surtout pour apporter une amélioration aux conditions de vie des habitants. Cette association (PEROU) a, par exemple, bâti un édifice public en bois au cœur du bidonville pour célébrer la fête de Noël en 2012 dans un bidonville de Ris-Orangis au sud de Paris (Thiéry *et al.*, 2013).

Ces interventions pourraient paraître dérisoires par rapport aux expulsions répétitives menées par les préfetures franciliennes ou aux relogements massifs de l'IRIS à Madrid. Néanmoins, elles démontrent que des acteurs envisagent des opérations d'amélioration dans le bidonville sans en sortir directement les familles, et ces interventions pourraient bien, comme dans les années 1960, infiltrer les sphères décisionnelles et donner lieu à des expérimentations plus larges.

### **3.2. Le retour de l'intervention in situ ? Les effets de la crise sur la reconfiguration des politiques locales des bidonvilles**

L'idée des interventions *in situ* semble refaire surface à Paris et à Madrid à partir de 2010. Ce retour en Europe pourrait faire suite à un constat de la part des associations ou de certains élus que les politiques précédemment menées ne portent pas nécessairement leurs fruits, et que les bidonvilles persistent, voire se développent encore. La crise économique pourrait alors confirmer cette nécessité de trouver des modes d'intervention plus doux, plus graduels et donc moins coûteux pour les pouvoirs publics. Les acteurs associatifs pourraient trouver ici une fenêtre d'opportunité, afin de promouvoir des modes d'action plus respectueux des ancrages sociaux et territoriaux des familles qui résident en bidonville, et facilitant la stabilisation des trajectoires vers l'insertion.

#### **Face à l'impossible résorption, l'option de la légalisation envisagée à Madrid**

L'IRIS résorbe des bidonvilles à Madrid depuis la fin des années 1990. Mais à partir de 2007, le budget annuel de l'IRIS chute (40 millions d'euros en 2007 contre moins de 20 millions d'euros en 2012). La masse salariale a également chuté, tout comme le budget dédié au logement (Aguilera, 2015 : 133). En juillet 2015, la Communauté autonome de Madrid annonçant la fin des bidonvilles, mais surtout ne pouvant plus subventionner une institution qui fait débat, décida de fusionner l'IRIS avec l'Agence régionale du logement, l'IVIMA, pour fonder une Agence du logement social, en charge de la promotion et de la gestion du logement public mais aussi du dossier *Cañada Real Galiana*. Cette fusion sonnait le glas de la politique de résorption et annonçait une nouvelle instrumentation des politiques des bidonvilles.

Dès le vote de la loi régionale de 2011, la Communauté autonome de Madrid (CAM) formule des propositions alternatives face à un volume trop important de personnes à reloger, si une opération IRIS est menée. L'une d'entre elles, qui figure dans un accord-cadre lié à la loi, est de « consolider le plus possible de maisons habitées, si elles sont compatibles avec le zonage résidentiel et si elles sont intégrées à une trame urbaine » (CAM, 2014 : 6). La priorité est donnée à l'affectation résidentielle des espaces à normaliser : ce sont les maisons « unifamiliales » qui sont ciblées par l'accord, lequel compte donc bien profiter de l'occasion pour raser les commerces, les ateliers et les hôtels, le tout dans un souci d'uniformisation de la morphologie urbaine. Mais

cette mesure ne concerne pas le secteur 6, le plus pauvre et dégradé du bidonville. Le troisième objectif concerne le logement et prône « l'accès à la propriété du plus grand nombre » (*ibid.* : 6). Seules les familles recensées avant 2012 pourraient y prétendre. Les autres seraient évincées du processus et relogées dans des habitations temporaires. Enfin, il est question de revoir le statut juridique de l'emprise du bidonville, jusque-là inaliénable, afin de rendre possibles la vente de titres de propriété et des aménagements.

L'accord-cadre effectue donc des propositions dans le sens d'une normalisation, puis d'une régularisation *in situ* du plus grand bidonville d'Europe. Néanmoins, cette loi reste différentielle<sup>[7]</sup>, puisqu'elle ne concerne pas les zones les plus précarisées. De plus, les municipalités et les associations ont émis plusieurs critiques à son égard.

Premièrement, l'accord-cadre ne touchera que les maisons strictement établies sur le périmètre de la *Cañada Real Galiana* : les maisons qui se sont agglutinées autour du bidonville seront détruites. Deuxièmement, si l'option de l'octroi de titres de propriété semble convenir aux habitants, l'idée de la vente fait débat, notamment quant au prix de vente au mètre carré et à l'évaluation des prix de vente des maisons. Si les prix s'alignent sur ceux proposés par les associations des secteurs Nord les plus aisés, le montant sera trop élevé pour que les familles les plus pauvres des secteurs Sud aient une chance d'y accéder. La question reste aujourd'hui ouverte, mais on peut s'avancer sans risque sur l'idée qu'une partie au moins du bidonville sera légalisée.

## Les débats français sur la normalisation

En France aussi le débat sur les interventions douces *in situ* commence à se diffuser et, face aux coûts d'une évacuation (400 000 euros<sup>[8]</sup>), les propriétaires et les pouvoirs publics pourraient bien y voir des modes de résolution intéressante des conflits.

Parmi les porteurs de ces idées, la Fondation Abbé Pierre (FAP) prône des formes de « résorption douce » (Huyghe, 2016). Il s'agit d'intervenir de façon discrète, de transformer progressivement des bidonvilles en villes, et de rapprocher les habitants des dispositifs de droit commun par étape avec comme objectif final, le logement social. Des interventions physiques ponctuelles sont menées (mobilier urbain, jeux d'enfants), alors que des projets d'autoconstruction sont montés grâce à des financements croisés, notamment municipaux. Mais le soutien n'est pas toujours de mise : dès septembre 2014, la FAP avait enfin envisagé un projet de « sortie par le haut » en partenariat avec Médecins du monde sur le grand bidonville du Samaritain à La Courneuve au nord de Paris, mais la municipalité a finalement refusé de poursuivre et, partant, a ordonné l'expulsion des habitants dudit bidonville en août 2015.

Dans ce cas, la normalisation n'est que temporaire, et il ne s'agit pas de légaliser le bidonville, mais de stabiliser temporairement des situations afin de faciliter le travail social, la recherche

---

[7] Par différentiel, on entend un traitement public inégalitaire de faits sociaux *a priori* soumis aux mêmes règles. Ce caractère différentiel résulte de mécanismes de catégorisation, de classement et de hiérarchisation de pratiques ou de groupes sociaux.

[8] Plusieurs études ont été menées pour évaluer le coût des évacuations (Cousin, 2013 ; PEROU, 2014).

d'emplois et la scolarité des enfants. Une récente étude de l'Association Trajectoires commanditée par la DIHAL confirme que le bidonville est un tremplin, une base qui permet d'entretenir des solidarités et de stabiliser les relations avec les associations, mais aussi, malgré les conditions de vie parfois difficiles, d'économiser des revenus pour envisager l'entrée dans le logement social par la suite (Trajectoires, 2016).

Les débats portent alors sur la conception de cette normalisation et la temporalité. Le Collectif *Romeurope* accepte ces formes de stabilisation, mais refuse toute idée de pérennisation. La stabilisation doit être considérée uniquement comme une aide à la sortie du bidonville. Comme dans les années 1960, les collectifs envisagent aujourd'hui des sorties graduelles, mesurées et adaptées aux expériences individuelles et familiales, et donc basées sur des diagnostics sanitaires et sociaux.

Comme en Espagne, l'idée de stabilisation *in situ* plutôt que de sortie directe des bidonvilles s'est insérée dans les débats, et a suscité des expériences alternatives au moment même où les politiques publiques traditionnelles semblent avoir démontré leur inefficience.

### La réticence des élus locaux dans une gouvernance compétitive

Les villes sont en compétition sur les territoires (Brenner, 2004), et les élus locaux se positionnent dans une gouvernance compétitive. Ils expriment alors des réticences vis-à-vis de l'idée de normalisation pour trois principales raisons. Une de leurs principales craintes sur la question des bidonvilles reste bien celle de « l'appel d'air ». L'imaginaire de l'assistanat est systématique : offrir une aide attirerait plus de bénéficiaires potentiels et rendrait la situation ingérable. Cet argument justifie la sélectivité de toutes les politiques de résorption, si ce n'est de beaucoup de politiques publiques en la matière.

Une deuxième crainte relève de l'ordre public. Les élus locaux sont responsables devant leurs électeurs, et la question des nuisances les préoccupe au premier chef. Même si ce ne sont pas les riverains les plus proches qui se plaignent des bidonvilles (Windels, 2014), les élus locaux sont sensibles aux plaintes et à l'image de leur commune. Un bidonville habité par des migrants, même normalisé, resterait un stigmate pour une ville. Ensuite, les élus, et ils rejoignent ici les associations, craignent des formes de « ghettoïsation » et d'enlèvement des projets, loin des ressources urbaines voire des transports, comme ce fut le cas dans les années 1990 à Madrid. Enfin, pour les villes, la question des coûts, même si les interventions douces *in situ* sont peu coûteuses, est présentée par les maires comme un obstacle majeur au montage de projets dans le temps.

À ces obstacles liés aux craintes des élus, nous ajouterons un dernier facteur identifié grâce à l'analyse comparative. Les mouvements sociaux et les organisations de soutien aux habitants des bidonvilles mobilisent des ressources conventionnelles et légalistes qui ne perturbent pas l'ordre public et politique. Dans les années 1960, en France comme en Espagne, le support de mouvements de squatteurs ou de protestation avait ouvert des fenêtres d'opportunité plus importantes, et avait abouti à l'obtention de relogements. De même, la comparaison avec les mouvements squats dans les années 2000 démontre que l'usage de modes d'action protestataire voire illégale pousse les élus à reloger plus rapidement (Aguilera, 2015 : 600).

Enfin, la comparaison doit être élargie, afin d'identifier les conditions ayant donné lieu à des expériences plus nombreuses de normalisation *in situ*, comme ce fut le cas en Italie, notamment à Rome, Milan et Turin où les pouvoirs locaux ont financé le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité (De Salvatore *et al.*, 2009).

## Conclusion

Il ne s'est pas agi dans ce texte de déplorer le manque de considération pour des options qui seraient miraculeuses. Comme nous l'avons vu, les interventions *in situ* n'ont pas vaincu les conditions de mal-logement dans le Sud, et la question fait débat, dans le Sud comme en Europe, même parmi les défenseurs des populations vulnérables. Le texte a simplement cherché à étayer empiriquement et théoriquement les causes d'un décalage entre les modèles d'intervention dans le Nord et dans le Sud face à un même fait. Certes les bidonvilles sont de taille variable, mais ils soulèvent des problématiques similaires en termes de mal-logement et de gestion publique de l'informalité urbaine.

La double mise en perspective comparative (Nord-Sud, Paris-Madrid) permet de saisir à quel point des formes d'intervention publique et des instruments d'action peuvent être considérés dans certaines villes, à certains moments, alors qu'ils ne le sont pas à d'autres. Elle permet d'éclairer des débats et de comprendre la façon dont les acteurs mobilisent des idées et identifient des risques.

La comparaison et l'examen des arguments autour de la normalisation dans le Nord et dans le Sud soulèvent un dernier débat sur les questions de bidonvilles et de mal-logement en général. Il concerne les standards et les normes de sécurité. Très souvent, si ce n'est systématiquement, les squats et les bidonvilles sont évacués par les préfectures au nom de la sécurité et de la santé de leurs habitants. Pourtant, souvent aussi, des architectes militants démontrent que certains lieux ne sont pas si insalubres (pour des périodes transitoires) que les arrêtés d'expulsion le stipulent. Un débat doit être mené sur des standards élevés de sécurité qui freinent parfois les expériences d'insertion graduelle par l'habitat informel, sans pour autant concevoir des systèmes normatifs à plusieurs vitesses (Delgado, 1997 ; Larson, 2002).

## Références bibliographiques

Aguilera T. (2015), « Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid », thèse de doctorat de science politique, Institut d'études politiques de Paris, sous la direction de P. Le Galès.

Amnesty International (2014), « *Nous réclamons justice* ». *L'Europe doit protéger davantage les Roms contre les violences racistes*, Londres, Paris.

- Appadurai A. (2012), "Why enumeration counts", *Environment and Urbanization*, vol. 24, n° 2, pp. 1-3.
- Bernardot M. (2007), « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », in Laflamme V., C. Levy-Vroelant, D. Robertson et J. Smyth, *Le logement précaire en Europe. Aux marges du palais*, L'Harmattan, Paris, pp. 285-303.
- Bhan G. et S. Shivanand (2013), "(Un)Settling the City. Analyzing Displacement in Delhi from 1990 to 2007", *Review of Urban Affairs*, vol. 48, n° 13, pp. 54-61.
- Blanc-Chaleard M.-C. (2006), « Les immigrés et le logement en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Une histoire paradoxale », *Hommes et Migrations*, n° 1264, nov.-déc. 2006.
- Brenner N. (2004), *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford.
- Burgess R. (1982), "The Politics of Urban Residence in Latin America", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 6, n° 4, pp. 465-480.
- Cabo Alonso À. (1961), "Valor de la inmigración madrileña", *Estudios geográficos*, vol. 22, n°s 84-85, pp. 353-374.
- CAM, Comunidad Autónoma de Madrid, Ayuntamiento de Rivas-Vaciamadrid, Ayuntamiento de Coslada, Ayuntamiento de Madrid (2014), "Acuerdo marco social de la Cañada Real Galiana entre la Comunidad de Madrid y los ayuntamientos de Rivas, Coslada y Madrid", 30 avril.
- Carriot P. (2014), « Construire en marge de la ville légale : coopération d'habitants mobilisés et d'experts associatifs dans la Cañada Real Galiana », communication lors d'une journée d'étude consacrée au lien entre illégalismes de logement et vulnérabilité résidentielle, organisée par le réseau français « Recherche-Habitat-Logement » (REHAL).
- Castells M. (1977), *Ciudad, democracia y socialismo. La experiencia de las asociaciones de vecinos en Madrid, Siglo XXI*, Madrid.
- Clerc V. (2005), « Les politiques de résorption de l'habitat informel à Phnom Penh. Influence des organisations internationales et contradictions de l'action publique », *Géocarrefour*, vol. 80/3.
- Cohen M. et C. David (2012), « Les cités de transit : le traitement de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012.
- Consortio Para El Realojamiento de la Población Marginada (CPM) (1986), « Estudio para el realojamiento de la población marginada de Madrid », rapport non publié, Madrid.
- Costil M. (2011), *L'enjeu des bidonvilles roms et d'un projet de relogement : l'exemple du Hanul à Saint Denis*, mémoire de master sous la direction de F. Douzet, Institut français de géopolitique, Paris 8.
- Cousin G. (2013), « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 18 novembre, <http://www.metropolitiques.eu/L-evacuation-de-bidonvilles-roms.html>

De Salvatore A. et S. Riboni (2009), "Settimo Torinese : il proceso di autoconstruzione e auto-recupero come strumento di inclusione sociale", in Vitale T. (dir.), *Politische Possibili. Abitare le città con i rom e i sinti*, Carocci, Roma, pp. 244-248.

de Soto H. (2000), *The Mystery of capital, Why capitalism triumphs in the West and fails everywhere else*, Bantam Press.

Deboulet A. et H. Nez (2013), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

Delgado R. (1997), "Rodrigo's Twelfth Chronicle: The Problem of the Shanty", *GEO*, 85, pp. 667-688.

Desai V. et A. Loftus (2012), "Speculating on Slums: Infrastructural Fixes in Informal Housing in the Global South", *Antipode*, vol. 45, n° 4, pp. 789-808.

Dupont V. (2010), « Création de nomades urbains et appauvrissement. Impact des politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi », *Revue Tiers Monde*, n° 201, pp. 25-45.

Dupont V. et D. Vaquier (2013), "Slum demolition, impact on the affected families and coping strategies", in Landy F. et M.-C. Saglio-Yatzimirsky (dir.), *Megacity Slums. Social Exclusion, Urban Space and Policies in Brazil and India*, Imperial College Press, Londres, pp. 363-407.

Durand-Lasserve A., G. Payne et C. Rakodi (2009), "The limits of land titling and home ownership", *Environment and Urbanization*, vol. 21, n° 2, pp. 443-62.

Fassin É. (2014), « La question rom », in Fassin É., C. Fouteau, S. Guichard et A. Windels (dir.), *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, La Fabrique, Paris, pp. 7-69.

Fassin É., C. Fouteau, S. Guichard et A. Windels (2014), *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, La Fabrique, Paris.

Franco A. (2004), *Evolución reciente del fenomeno chabolista. El nuevo chabolismo madrileño*, [http://www.uib.es/ggu/pdf\\_VII%20COLOQUIO/5\\_FRANCO\\_evolucionreciente.pdf](http://www.uib.es/ggu/pdf_VII%20COLOQUIO/5_FRANCO_evolucionreciente.pdf)

Gastaut Y. (2004), « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les Trente Glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, mis en ligne le 10 mai 2006, <http://cdlm.revues.org/index829.html>

Gilbert A. (2002), "On the Mystery of Capital and the Myths of Hernando de Soto. What does legal title make?", *International Development Planning Review*, vol. 24, n° 1, pp. 1-20.

Goossens P., ERRC-LDH (2010-2015), « Recensements des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France », rapport pour l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme (AEDH) et la Ligue des droits de l'homme (LDH).

Gulyani S. et D. Talukdar (2012), "Slum Real Estate: The Low-Quality High-Price Puzzle in Nairobi's Slum Rental Market and its Implications for Theory and Practice", *World Development*, vol. 36, n° 10, pp. 1916-37.

- Huyghe F. (2016), « Résorption douce d'un bidonville, cas d'étude », communication au séminaire « Métropoles européennes : les bidonvilles et leur économie », Projet Migrom, Maison des sciences de l'homme, Aubervilliers.
- Jaulin B. (2000), *Les Roms de Montreuil*, Éditions Autrement, Paris.
- Lallaoui M. (1993), *Du bidonville au HLM*, Syros, Paris.
- Larson J. (2002), "Informality, Illegality and Informality", *Yale Law and Policy Review*, vol. 20, n° 1, pp. 137-182.
- Leckie S. (1994), "Forced Evictions", *Environment and Urbanization*, vol. 6, n° 1, pp. 131-146.
- Legros O. (2011), « Les villages d'insertion. Un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *Revue Asylon*, n° 8, <http://www.reseau-terra.eu/article947.html>
- López De Lucio R. (1999), Madrid 1979-1999. La transformación de la ciudad en veinte años de ayuntamientos democráticos, Ayuntamiento de Madrid/Gerencia Municipal de Urbanismo, Madrid.
- Maccaglia F. (2009), *Palermo, illéganisme et gouvernement urbain d'exception*, Éditions ENS, Paris.
- Médecins du monde (2010), « La santé des Roms en France : une urgence sanitaire ? », synthèse du forum du 25 février 2010.
- Ministère de l'Équipement et du Logement (1966), « Études sur la résorption des bidonvilles », rapport n° 771142C3569.
- Nakamura S. (2014), "Impact of slum formalization on self-help housing construction: A case of slum notification in India", *Urban Studies*, vol. 51, n° 16, pp. 3420-3444.
- Noguès Saez L. (2010), *Exclusión residencial y políticas públicas : el caso de la minoría gitana en Madrid*, thèse de doctorat sous la direction de J. Gamella, Universidad de Granada.
- ONU-Habitat (2010), *State of the World's Cities 2010/2011, Bridging the Urban Divide*.
- Payne G. (2005), "Getting Ahead of the game: A twin-track approach to improving existing slums and reducing the need for future slums", *Environment and Urbanization*, vol. 17, pp. 135-145.
- PEROU (2014), *Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir. Sur l'art municipal de détruire un bidonville*, Post-Éditions, Paris.
- Reyniers A. (1993), « Tsiganes d'Europe », *Études Tsiganes*, vol. 1, n° 1, pp. 6-10.
- Romeurope (2012), « État des lieux provisoire des expériences d'hébergement et de logements d'habitants de squats et bidonvilles », rapport de CNDH Romeurope.
- Sevilla Buitrago A. (2003), "Viviendas de integración social para la minoría gitana en la Comunidad de Madrid", *Ciudades para un futuro más sostenible, Concurso de Buenas Prácticas*, <http://habitat.aq.upm.es/dubai/02/bp232.html>



Smart A. (2001), "Unruly Places: Urban Governance and the Persistence of Illegality in Hong Kong's Urban Squatter Areas", *American Anthropologist*, vol. 103, n° 1, pp. 30-44.

Tejedor M. (2002), "Una experiencia de trabajo social educativa", in *La vivienda, un espacio para la convivencia intercultural*, II Jornadas IRIS, pp. 141-153.

Thiéry S. (2014), « Une contribution à l'art de faire riposte. L'Ambassade du PEROU à Ris-Orangis », in PEROU, *Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir. Sur l'art municipal de détruire un bidonville*, Post-Éditions, Paris, pp. 25-34.

Thiéry S. et M. Sineus (propos recueillis par A. Deboulet) (2013), « La ville vue par... l'Ambassade du PEROU », *Mouvements*, n° 74, pp. 103-111.

Trajectoires (2016), « Du bidonville à la ville : vers la vie normale ?, Étude pour la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ».

Tricart J.-P. (1977), « Genèse d'un dispositif d'assistance : les cités de transit », *Revue française de sociologie*, vol. 18, pp. 601-624.

Varley A. (1998), "The Political Use of Illegality: Evidence from Urban Mexico", in Fernandes E. et A. Varley (dir.), *Illegal Cities. Law and Urban Change in Developing Countries*, Zed Books Londres, New York.

Varley A. (1987), *Ya somos dueños: ejido land development and regularization in Mexico City*, thèse de doctorat, University College of London.

Vaz C. (2006), « Le régime franquiste et le logement populaire : avènement et limites de l'aide publique », in *Histoire et sociétés*, n° 20, pp. 54-66.

Viet V. (1998), *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Fayard, Paris.

Vitale T. (2009), « Politique des évictions. Une approche pragmatique », in Cantelli F., M. Roca, I. Escoda, J. Stavo-Debaugue et L. Pattaroni (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, pp. 71-92.

Vorms C. (2013a), *Bâtisseurs de banlieues à Madrid : le quartier de la Prosperidad à Madrid (1860-1936)*, Créaphis, Paris.

Vorms C. (2013b), « Madrid années 1950 : la question des baraques », *Le mouvement social*, vol. 4, n° 245, pp. 43-57.

Windels A. (2014), « "Riverains" et autres voisins », in Fassin É., C. Fouteau, S. Guichard et A. Windels, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, La Fabrique, Paris, pp. 109-154.